



**DEMANDE DE VISA POUR LE DANEMARK, LES ÎLES FÉROË, LE GROENLAND ET LA NORVÈGE
LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR- ÉTUDES, SPORT ET CULTURE**

Votre demande de visa ainsi que vos documents seront déposés à l'Ambassade du Danemark à Rabat et votre dossier sera traité par le Consulat Général Royal du Danemark à Dubaï. Le consulat accepte les documents en Anglais, en Français, en Arabe et en Danois.

Si l'un des documents ci-dessous est marqué **NON**, votre dossier de visa pour le Danemark sera considéré incomplet.

Nom complet du demandeur: _____

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS	OUI	NON
1. Formulaire de demande de visa Schengen à remplir sur : https://applyvisa.um.dk/ <ul style="list-style-type: none"> Doit être imprimé, daté et signé par le demandeur. 		
2. Reçu de paiement des frais de visa à imprimer sur https://applyvisa.um.dk/		
3. Passeport original / Document de voyage : <ul style="list-style-type: none"> Validité d'au moins 3 mois après la date prévue de sortie de l'espace Schengen. Au moins 2 pages vierges. Délivré au cours des 10 dernières années. Optionnel: Copie des visas antérieurs, permis et cachets d'entrée/sortie à l'espace Schengen afin de considérer l'obtention d'un visa avec validité plus longue, cf. régime de visa en cascade.		
4. Une photo de passeport: récente, moins de 6 mois, en couleur, avec fond blanc, mesurant 3,5 x 4,5 cm.		
5. Pour les citoyens non-Marocains: <ul style="list-style-type: none"> Original et copie de la carte de résidence marocaine (ou justificatif de demande de carte de résidence), valable 3 mois après la date prévue de sortie de l'espace Schengen. Documents de l'état civil (acte de mariage, acte de naissance et/ou livret de famille ou autre) (à présenter le cas échéant). 		
6. Preuve d'assurance médicale de voyage <ul style="list-style-type: none"> La couverture d'assurance doit être valable sur tout le territoire de l'espace Schengen et pour toute la durée du séjour. La couverture minimale acceptée est de 30 000 EUR. 		
7. Preuve de moyen de transport <ul style="list-style-type: none"> Itinéraire de voyage (avion, bus ou ferry) indiquant les dates prévues de voyage. Le Consulat vous recommande de ne pas acheter de billet d'avion avant que votre visa ne soit approuvé.		
8. Preuve d'hébergement <ul style="list-style-type: none"> Réservation d'hôtel; ou Preuve de location ou possession d'un bien immobilier dans l'État membre de destination; ou Confirmation d'un hébergement privé, mentionnant que l'hôte prendra en charge les frais du demandeur de visa ou Confirmation de l'hébergement par l'entreprise qui invite le demandeur de visa, ou Preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir les frais d'hébergement. 		
9. Lettre d'invitation <ul style="list-style-type: none"> Lettre d'invitation ou document officiel de l'organisateur de la manifestation culturelle, sportive, religieuse, éducative, de recherche ou de formation professionnelle dans l'État membre de destination indiquant le(s) prénom(s), et le(s) nom(s) de la personne invitée ; ainsi que, l'objet du voyage, la durée du séjour et le financement du séjour. Lettre officielle émise par l'administration ou de l'organisme marocain compétent à caractère culturel, sportif, religieux, éducatif, de recherche ou de formation professionnelle. Le document doit attester : l'identité du demandeur ; sa situation ; le but du voyage, la durée et le lieu du séjour, ainsi que du financement du séjour. Optionnel: VU1 or VU3 invitation		



LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS	OUI	NON
<p>10. Preuve de moyens de subsistance suffisants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais par l'hôte ou par l'organisme qui envoie le demandeur de visa, ou • Prise en charge des frais par un particulier (et justificatif de ressources de l'hébergeur ou du garant) ou • Relevé de compte des trois derniers mois d'une banque marocaine, ou • Autres justificatifs de ressources financiers couvrant la période du séjour (carte de crédit internationale accompagnée d'un relevé bancaire, bordereau de change). <p>Veillez noter que TOUS les candidats adultes doivent fournir une preuve d'argent de poche à leur nom, même si leur voyage est entièrement pris en charge (350/500 DKK par jour). Cultural visit guidelines</p>		
<p>11. Proof of employment (socioeconomic stability):</p> <p>Entrepreneurs, commerçants (indépendants ou assimilés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin n° 7 (registre du commerce) délivré par le Tribunal de Commerce. • Statut de l'entreprise marocaine. • Déclaration d'impôt (IR) / relevé récent de toutes autres taxes. • Relevé bancaire des 3 derniers mois de l'entreprise marocaine. • Relevés bancaires des 3 derniers mois du compte personnel du demandeur. • Autres preuves de biens ou de moyens de subsistance (propriété d'une entreprise ou d'un bien immobilier, etc.). <p>Les employés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travail. • Attestation de déclaration de salaire à la CNSS. • Trois derniers bulletins de paie. • Relevés bancaires des 3 derniers mois et/ou • Autres preuves de bien ou de moyens de subsistance. <p>Les retraités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de pension. • Relevés bancaires des 3 derniers mois, ou • Autres preuves de biens ou de moyens de subsistance. <p>Les personnes sans emploi:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement de prise en charge des frais, signé et certifié, • Justificatif de statut socioprofessionnel de la personne prenant en charge les frais et d'un relevé bancaire des 3 derniers mois ou autre justificatif de patrimoine ou de moyens de subsistance (ex : propriété d'une entreprise, propriété immobilière, etc.). <p>Les étudiants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de scolarité/carte d'étudiant de l'année en cours. • Acte de naissance/copie intégrale de l'acte de naissance et copie certifiée du livret de famille des parents. • Engagement de prise en charge des frais, signé et certifié, avec justificatif de la situation socioprofessionnelle du parent preneur en charge. • Autre preuve de patrimoine ou de moyens de subsistance (propriété d'une entreprise, d'un bien immobilier, d'une ferme ou d'un terrain). <p>Les mineurs de moins de 18 ans:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande de visa signé par les deux parents. • Si le mineur voyage avec un seul parent, le consentement écrit et certifié de l'autre parent ou du tuteur légal est nécessaire, sauf lorsqu'un parent détient seul l'autorité parentale du mineur (doit être prouvé). • Si le mineur voyage seul (sans ses parents ou tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale), le consentement écrit et certifié des deux parents ou des tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale doit être présenté. • Une copie du passeport ou de la carte d'identité de chaque parent. • Copies certifiées conformes de l'acte de naissance du mineur et du livret de famille des parents 		



DOCUMENT(S) MANQUANT(S) MARQUÉS CI-DESSUS

Le Consulat vous demande de remettre les documents manquants/requis dans un délai de 5 jours à compter d'aujourd'hui. Si le consulat n'a pas reçu les documents dans ce délai, une décision sera prise sur la base des informations disponibles.

Vous pouvez remettre les documents manquants en personne à VFS. Il convient d'indiquer votre numéro de passeport et votre nom complet. Veuillez noter que si vous choisissez d'envoyer les documents manquants par e-mail à : DXBGKLVISA@um.dk, ce sera via une connexion non cryptée.

Veuillez noter qu'il est possible que l'on vous demande des documents supplémentaires et/ou que vous soyez convoqué à un entretien au Consulat.

Je comprends que je dois fournir les documents manquants ci-dessus à VFS dans un délai de 5 jours. La date de signature ci-dessous compte comme le premier jour sur cinq.

Cordialement,

Le Consulat Général Royal du Danemark, Dubaï, Service des visas.

Date, nom et signature du demandeur de visa	
Signature d'un membre du personnel du VFS	